



SEANCE DU 6 AVRIL 2021

Date d'envoi de la convocation : 19 mars 2021
Mise à jour de l'ordre du jour : 26 mars 2021

Nombre de membres : 192
Nombre de présents : 174
Nombre de votants : 185
A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Tony JOUANNEAULT

L'an deux mille vingt et un, le mardi 6 avril, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 17h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert (jusqu'à 19h55), COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIEN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick (jusqu'à 21h36), FAUDEMERE Christian, FEUILLY Emile, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, FRIGOUT Jean-Marc, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe (jusqu'à 22h01), GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie (jusqu'à 22h01), HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, HENRY Yves (jusqu'à 19h45), HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, ENQUEBECQ Eliane suppléante de HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, KRIMI Sonia, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE DANOIS Francis (jusqu'à 20h50), LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LEBUNETEL Odile, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis (à partir de 18h40), LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude (à partir de 17h55), LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry (jusqu'à 21h55), LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert,

LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PESNELLE Philippe, PIC Anna, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie (à partir de 18h23), ROGER Véronique, ROUELLÉ Maurice, BOURY Frédérique suppléante de ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine (à partir de 18h14), TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard (jusqu'à 20h30), VARENNE Valérie, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIEL-BONYADI Barzin, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

BALDACCI Nathalie à LANGLOIS Hubert, BAUDIN Philippe à HEBERT Dominique, BERHAULT Bernard à ROUELLE Maurice, FAUCHON Patrick à LERENDU Patrick (à partir de 21h36), HEBERT Karine à HERY Sophie, HENRY Yves à JOUAUX Joël (à partir de 19h45), LE BLOND Auguste à HAMON Myriam, LE DANOIS Francis à HOULLEGATTE Valérie (à partir de 20h50), LEFER Denis à MARTIN MORVAN Véronique (jusqu'à 18h40), LEMOIGNE Sophie à PLAINEAU Nadège, RENARD Nathalie à LAINE Sylvie, RODRIGUEZ Fabrice à COQUELIN Jacques, RONSIN Chantal à DUVAL Karine, TARIN Sandrine à SAGET Eddy (jusqu'à 18h14), VANSTEELANT Gérard à LE GUILLOU Alexandrina (à partir de 20h30),

Excusés :

BOTTA Francis, BOUILLON Jean-Michel, BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, HUREL Karine,

Délibération n° DEL2021_059
OBJET : Motion sur le projet "Hercule"

Exposé

L'énergie n'est pas un bien comme les autres. Elle est un bien de première nécessité qui doit demeurer accessible à tous, aux particuliers comme aux entreprises. Il est essentiel que les français, les salariés du groupe EDF, l'ensemble des partenaires sociaux et la représentation politique locale comme nationale aient prise sur ce secteur afin de lutter contre la précarité énergétique, réaffirmer le droit à l'énergie comme un droit essentiel pour tous et déterminer les axes de développement et d'investissement pour la réussite de la transition écologique et énergétique en faisant des choix d'avenir.

L'entreprise publique EDF, bien que rendue plus vulnérable par la dérégulation du marché, demeure un outil stratégique essentiel pour les capacités économiques de la France.

La maîtrise publique de l'énergie est une condition nécessaire pour confirmer le Cotentin comme un pôle industriel majeur du mix énergétique de notre pays.

La région Normandie, exportatrice d'énergie, compte 8000 agents EDF et 36 000 salariés dans l'ensemble de la filière énergétique. Elle compte trois centrales nucléaires, un barrage hydroélectrique ainsi qu'un potentiel éolien remarquable qui contribuent à l'aménagement du territoire régional comme de la communauté d'agglomération du Cotentin.

Pourtant, depuis plus de deux ans, des négociations autour d'un projet de découpage d'EDF baptisé « Hercule », qui visent à mettre fin à l'unicité de l'entreprise nationale, sont menées entre l'Élysée et la Commission européenne. La représentation nationale ainsi que les salariés sont tenus à l'écart de ces échanges.

Ce projet « Hercule » représente un risque sans précédent pour la souveraineté énergétique de notre pays puisqu'il prévoit de découper EDF en trois pôles, ce qui reviendrait à démanteler ce fleuron industriel :

- EDF bleu, une société à capitaux 100% publics pour la gestion du parc nucléaire et le réseau de transport de l'électricité (RTE),
- une société Verte, ouverte aux capitaux privés et cotée en bourse, structurée autour de la distribution et les énergies renouvelables, qui rapporte 6,5 milliards d'euros d'excédent brut d'exploitation, cvbn
- une troisième entité, baptisée Azur et filiale d'EDF bleu, sera centrée sur la gestion des installations électriques et notamment les barrages électriques.

Cette ouverture à un actionariat privé fait craindre que les logiques financières prennent le pas sur celle d'intérêt général qui doit présider à une activité aussi essentielle que l'alimentation en énergie de nos territoires dans un contexte où plus que jamais s'affirme la nécessité d'une transition à la fois écologique et sociale.

Ce projet « Hercule » est la dernière étape de la trajectoire de libéralisation du secteur de l'énergie. Un projet qui va désorganiser EDF en exposant nos barrages hydroélectriques à la privatisation alors qu'ils ne coûtent rien au contribuable, en empêchant la France de

développer une énergie décarbonnée, en bradant au marché les activités d'EDF qui rapportent le plus et en fragilisant la gestion responsable des ressources en eau.

Pour le Cotentin, le projet « Hercule » pourrait aussi avoir de lourdes conséquences avec le risque d'une privatisation du réseau local qui affectera les prix et la qualité du service public rendu à la population.

Le démantèlement de l'entreprise représente une menace pour notre territoire pleinement engagé dans le développement industriel du mix énergétique et risque de déstabiliser et de fragiliser le tissu industriel local, qui va pourtant devoir se préparer, et être accompagné, dans sa transition au service de l'énergie de demain.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'importance économique, sociale et écologique pour notre territoire de préserver l'intégrité de l'entreprise EDF, de garantir ses missions, comme ses moyens, de disposer d'un véritable outil pour organiser la transition écologique et énergétique,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 160 - Contre : 0 - Abstentions : 23) pour :

- **Voter** la présente motion qui demande au gouvernement de renoncer au projet « Hercule » et de proposer une trajectoire d'avenir pour notre opérateur national garantissant la péréquation territoriale, l'égalité d'accès à l'énergie et le développement d'une énergie durable sur nos territoires.
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE